



## Lettre ouverte au SPAC CFDT.

Chers collègues,

Faisant suite à la déclaration liminaire lue au CCAS du 10 Février 2022 par votre secrétaire nationale, nous, représentants du personnel du CCAS nous nous voyons contraints de réagir compte tenu des accusations largement diffusées, sur notre responsabilité vis-à-vis du manque de transparence et de l'utilisation des fonds publics.

### **Premier point : Transparence des associations nationales et faiblesse du pilotage**

Le logiciel OSSA a été justement mis en place dans ce but et répond sans doute à nombreuses de vos questions pour celui ou celle qui le consulte. Faut-il encore faire la démarche, sans parler des droits d'accès complets de la présidente du CCAS (représentante CFDT) ou des membres du Bureau et de la vie associative. Les CSR très impliqués dans chaque CLAS veillent également au bon respect des procédures sans lesquelles aucune subvention ne peut être versée.

Rappelons également que les associations nationales, que nous remercions pour leur implication dans la mise en place de l'action sociale au profit de l'ensemble des personnels DGAC et Météo-France fournissent entre autres tous les éléments comptables lors de leur AG.

Vous devriez en avoir connaissance, soit par vos représentants qui y siègent, soit par la voix de la présidente du CCAS qui est membre de votre syndicat et qui y siège de droit en plus d'être également invitée systématiquement aux comités directeur ou conseils d'administration.

A ce titre, certaines associations nationales ont d'ailleurs regretté des absences répétées à ces instances.

Nous ne pouvons que vous inviter à utiliser à minima ces 2 canaux d'informations.

Vous ne siégez pas à la commission vie associative du CCAS (pour des raisons qui vous appartiennent) mais si la transmission interne au sein de votre syndicat pose soucis n'hésitez pas à solliciter son président qui se serait fait un plaisir de répondre à vos interrogations si d'aventure vous les aviez exprimées un jour.

En effet au vu de vos propos lors du plénier, il semble que vous n'ayez jamais fait cette démarche de demande d'informations auprès d'un représentant du CCAS ou même impulsé une dynamique sur ce sujet dans les réunions officielles du CCAS depuis 3 ans que vous en avez la présidence.

## **Deuxième point : Une approche qualitative mettant au centre les bénéficiaires**

Dans la dernière décennie plusieurs enquêtes et audits ont été menés pour connaître le sentiment des bénéficiaires sur leurs souhaits et attentes quant aux prestations offertes par l'action sociale commune. Ceux-ci ont été diligentés par le CCAS et/ou par l'administration et vous devez en avoir eu connaissance en tant que membre du CCAS et/ou agent bénéficiaire de l'action sociale commune.

De plus, le CCAS organise des réunions annuelles avec l'ensemble des présidents de CLAS afin de connaître aux mieux leurs préoccupations.

En prenant en compte les remontées des CLAS, celles des agents et les contraintes budgétaires, le CCAS écrit tous les ans une lettre de mission aux associations nationales ainsi qu'aux CLAS par l'intermédiaire de la lettre de cadrage (déploiement de la politique du CCAS) votée en plénier. La CFDT sauf erreur de notre part, l'a toujours validée.

## **Troisième point : Création d'un GT Transparence**

Le fait que l'ensemble des OS, sans s'être concertées (la demande étant apparue soudainement en début de plénier), ne voit pas l'intérêt de cette demande de la CFDT, car les instances pour en parler existent déjà, devrait peut-être vous conduire à vous interroger plutôt que de les accuser de faire preuve d'un « conservatisme étonnant ».

Néanmoins, le CCAS n'est pas opposé à la création de GT sur des sujets particuliers, quand le besoin apparaît pertinent et avéré, comme par exemple le GT « assurance et responsabilité des dirigeants d'association ».

Mais les demandes de transparence vis-à-vis de documents comptables ou d'indicateurs qui existent ne nécessitent pas un GT pour les obtenir mais juste d'en faire la demande, si d'aventure un souci de fonctionnement interne à un syndicat fait qu'ils ne sont pas partagés.

Pour le contrat d'objectif, effectivement un affinage peut être élaboré dans la lettre de mission. Il ne tient qu'à vos représentants de participer aux travaux et de faire des propositions dans la commission ad hoc ou/et en bureau. Le CCAS est de nature ouverte à toutes les bonnes volontés et discussions.

## **En Conclusion**

Nous vous rappelons que tous les membres des organisations syndicales ont un rôle à jouer qui n'est pas passif. Chaque membre peut initier, demander, proposer des sujets qu'il souhaiterait voir traiter car le CCAS est responsable de la mise en œuvre d'une politique et d'un budget pour l'ensemble du personnel de la DGAC et Météo-France, ceci résultant de décisions collégiales.

Autre rappel : la présidence du CCAS est par tradition tournante auprès des différentes organisations syndicales et depuis 3 ans c'est vous, CFDT, qui possédez ce mandat. C'est une vraie responsabilité car la présidence anime, dirige et oriente les travaux, propose une politique et des axes de travail et peut donc ainsi influencer sur la politique du CCAS. En effet, la présidence reste le principal moteur de la politique sociale et du bon fonctionnement des commissions et du CCAS en général.

Votre déclaration largement diffusée est donc surprenante car elle porte de fait atteinte à votre représentante, présidente du CCAS en plus de toutes les organisations syndicales qui œuvrent nationalement et localement.

Nous souhaitons dire à tous les agents auxquels vous avez transféré votre déclaration que l'action sociale est un domaine du dialogue social qui nous tient tout particulièrement à cœur, à nous qui sommes impliqués depuis plusieurs années pour la plupart d'entre nous. Un domaine dans lequel nous, signataires de cette lettre, œuvrons et nous retrouvons tous avec pour préoccupation première de porter une action sociale de qualité au service de l'ensemble des agents.

En ces temps où les pressions sur la charge de travail de tout un chacun est forte, où le projet de rationalisation des associations crée des crispations et où le bénévolat peine à se renouveler, ceci est d'autant plus vrai et important pour nous. C'est pourquoi nous avons trouvé déplacées et non fondées vos remarques qui nous ont d'autant plus touchées car jamais soulevées lors de nos réunions de bureau ou de commissions. En effet une simple demande de renseignements en amont aurait sans doute évité ce courrier.

Nous espérons maintenant pouvoir laisser derrière nous ces reproches et dans la continuité de nos travaux précédents continuer à œuvrer pour le meilleur, conscients de notre responsabilité vis-à-vis de l'utilisation de fonds publics et des attentes des agents mais conscients également d'un budget contraint qui limite malheureusement nos ambitions.

Veillez recevoir, nos cordiales salutations.